

**Sylvain ROBERT**  
Maire de Lens  
Président de la Communauté  
d'Agglomération de Lens-Liévin

Direction Générale Vie de la Cité, Accès  
aux Services Publics et Ressources  
Internes

Direction sécurité, tranquillité publique et  
concertation.

Affaire suivie par M. Eric HULEUX

NOMENCLATURE : 1-1

**DECISION RELATIVE A L'ACHAT D'UN VEHICULE POUR  
LE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE**

Le Maire de la Ville de LENS,

Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du  
25 mai 2020 portant approbation des dispositions de l'article  
L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté n° 2025-1145 du 25 juin 2025 portant délégations à  
des Adjointes au Maire,

Vu le code de la commande publique, et notamment l'article  
R2122-8,

Considérant la nécessité d'équiper la police municipale de Lens  
d'un véhicule pour le bon accomplissement des missions dont  
elle est chargée.

Considérant la proposition technique et financière de l'UGAP qui  
répond aux besoins dûment recensés,

**Décision n° 2025 – 202**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216204982-20250702-DEC2025-202-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/07/2025

DECIDE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Il est décidé l'achat d'un véhicule Dacia Jogger 5 places Extrême+ hybrid 140 avec options auprès de l'UGAP dont le siège social se situe 1 boulevard Archimède – Champs-sur-Marne - 77444 MARNE-LA-VALLÉE – Cedex 2 (France).

**ARTICLE 2** : Le montant des prestations s'élève à 29 938.71€ HT.

**ARTICLE 3** : Les prestations seront exécutées à partir de la réception du bon de commande.

**ARTICLE 4** : Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2025.

**ARTICLE 5** : Le Directeur Général Adjoint des Services en charge de la Vie de la Cité, l'accès aux Services Publics et Ressources Internes et Monsieur le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait en l'Hôtel de Ville, le **02 JUL. 2025**



Pour le Maire,  
L'adjoint délégué,  
Pierre MAZURE